

**BUREAU d'AIDE JURIDICTIONNELLE  
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
NIMES**

+++++

**PIÈCES A JOINDRE EN COPIE**

- 1°) L' imprimé ci joint complété, daté et signé
- 2°) Copie intégrable Livret de Famille ou Copie Acte de Naissance des Membres de votre famille à charge et Copie Acte de Mariage.
- 3°) Copie Carte Nationale d'Identité( si vous êtes ETRANGER, joindre Copie Carte de Séjour ).  
Si vous êtes sous curatelle ou tutelle joindre copie jugement
- 4°) **JUSTIFICATIF DE VOS REVENUS de 2012** et de ceux de toutes les personnes qui vivent avec vous  
( conjoint, concubin, parent ou autre )
- bulletins de salaires **ANNÉE 2012 mois par mois**
  - Justificatifs de vos pensions et retraites **Année 2012**
  - Relevés indemnités POLE EMPLOI **ANNÉE 2012 mois par mois**
  - **Avis d'imposition 2012** (justifiant des revenus 2011 )ou a défaut dernière déclaration revenus établie en Mai 2012
  - Relevés de vos indemnités journalières si ARRÊT MALADIE
  - Justificatifs de vos revenus fonciers ou autres :
  - Bénéfices Industriels et commerciaux - Evaluation régime du Forfait - Copie de Bilan.
  - Relevés des pensions alimentaires perçues ou versées en **2012** avec justificatifs des versements
  - **Dernier relevé prestations C.A.F et RSA**
- 5°) Justificatifs et pièces relatives à la procédure ou de la transaction concernée
- **Copie convocation ou assignation en Justice**
  - **SI APPEL, joindre copie acte de signification ( y compris enveloppe courrier et notice jointe au courrier de signification) copie Jugement Iere Instance + tout document reçu de la Cour d'Appel**
- 6°) Vous devez impérativement **INDIQUER** la nature de la procédure et la Juridiction saisie, le nom et adresse de l'adversaire, **INDIQUER** s'il s'agit d'une procédure de TRANSACTION ou d'une procédure APRES TRANSACTION
- 7°) Quittance de loyer ou taxe habitation + quittance E.D.F / TELECOM / EAU [ **toutes ces pièces doivent être fournies** ) + Copie Carte Grise Véhicule + **ATTESTATION SUR l'HONNEUR** jointe

SI VOUS AVEZ DÉJÀ CHOISI UN AVOCAT / HUISSIER  
JOINDRE LETTRE ACCEPTATION SIGNÉE DE SA MAIN

**LISTE VALABLE POUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS A COMPTER DU  
1<sup>ère</sup> Septembre 2012**

LA PRODUCTION DE RENSEIGNEMENTS INEXACTS OU INCOMPLETS PEUT  
ÊTRE SANCTIONNÉE PAR L'ARTICLE 22 LOI 68-690 DU 31.07.68 4 ANS  
D'EMPRISONNEMENT ET/OU 9000 EUROS D'AMENDE